

Secteur Relations Internationales - 15^{ème} anniversaire de jumelage Besançon-Douroula - Don, par un artiste burkinabé, d'une statue en bronze à la Ville de Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville organisera du 26 au 30 septembre prochain au Kursaal une manifestation pour le 15^{ème} anniversaire de jumelage entre Besançon et Douroula.

Elle présentera notamment à cette occasion une exposition d'artisanat d'un sculpteur burkinabé, Vincent de Paul ZOUNGRANA.

Comme cadeau de ce 15^{ème} anniversaire, cet artiste offrira à la Ville une statue en bronze, d'une hauteur approximative de 1,50 m. Cette statue représente un adulte tendant les bras à un enfant et peut symboliser les relations Nord-Sud.

En raison du coût de l'acheminement de cette sculpture, la Ville devra toutefois prendre en charge ses frais d'envoi par la poste depuis Ouagadougou, soit la somme approximative de 2 500 F. Pour un aspect pratique, l'Association Française des Volontaires du Progrès, opérateur au Burkina Faso pour la Ville de Besançon, a donné son accord pour faire l'avance de cette somme au sculpteur. La Ville lui remboursera ensuite la somme avancée sur présentation d'une facture et des justificatifs correspondants.

Cette sculpture sera installée et inaugurée par l'artiste pendant son séjour à Besançon en septembre prochain. Vincent de Paul ZOUNGRANA souhaite que le lieu retenu soit un endroit très fréquenté par les enfants.

Cet emplacement sera recherché d'ici le mois de septembre.

Sur proposition favorable de la Commission Relations Internationales, le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le don de Vincent de Paul ZOUNGRANA
- autoriser la prise en charge par la Ville des frais de transport de cette statue dans les conditions fixées ci-dessus.

Cette somme sera prélevée sur les crédits du Service Relations Extérieures au chapitre 92.04.6042.94036.00400.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 11 juillet 2000.